Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260112-0005_01_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 12 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/01/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GICQUEL Jérôme, GUILLOT Sandrine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MALDONADO Jean-Marc, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, OUVRARD Vincent, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, SOREL Bernadette, VOLAND Christian,

Excusé(s) ayant donné procuration : BOUCHARD Emilie à Mme AUBEUX Céline, DJOKO-KOUAM Moïse à Mme SOREL Bernadette, FOUGERAY Jacqueline à M. BEAUJOUAN Thierry, MARCHAND Régis à M. PITRE Rémi, ROUL Christophe à M. GENDROT Jean-Marc,

Absent(s) : DUPONT Lucie, GUILLONNET Madeleine, JUDAIS Maxime, MAUNY Odile, MOLLIERE David,

A été nommé(e) secrétaire : Mme SOREL Bernadette

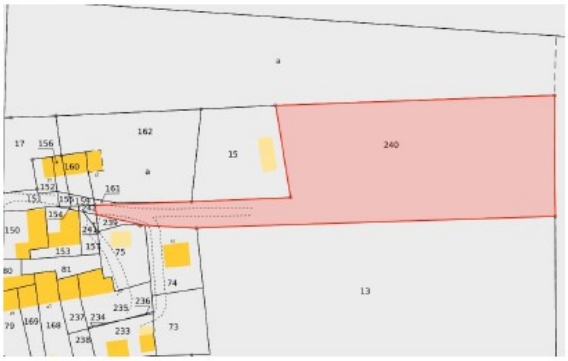
005_01_2026 – Cession de la parcelle 129YE240 de 26m² au Hameau de la Lemonaie

L'un des riverains de la parcelle 129YE240 d'une contenance totale de 4 462m² a saisi la commune d'une demande d'acquisition d'une partie de cette parcelle pour 26m². La parcelle est située en Zone A, au hameau de La Lemonaie. Le riverain est propriétaire de la parcelle 129-YE-74 située juste au sud.

Il est proposé de fixer le tarif total à 8€ HT (0.30€/m²) conformément à l'avis des domaines.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 28/01/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260112-0005_01_2026-DE



Partie (26 m²) du terrain YE240



Il est proposé au Conseil Municipal de :

- *Approuver la cession de 26m² à détacher de la parcelle 129YE240 pour un montant de 8€ au Hameau de la Lemonaie*
- *Autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette décision*

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission urbanisme,
Vu l'avis du service des domaines en date du 12 décembre 2025,

Considérant la demande d'un riverain d'acquérir un morceau de 26m² de la parcelle 129YE240,

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de M. Pitré, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme,
Après en avoir délibéré,

Approuve la cession de 26m² à détacher de la parcelle 129YE240 pour un montant de 8€ au Hameau de la Lemonaie

Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette délibération

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260112-0005_01_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/01/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN